

DEC 11/2021

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mai 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mai 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2021 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2021**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 mai 2021
(OR. en)**

8899/21

FIN 366

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne

Date de réception: 18 mai 2021

Destinataire: Madame Cláudia JOAQUIM, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits N° DEC 11/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 11/2021.

p.j.: DEC 11/2021



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 18/05/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2021

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés

CE	-17 292 004,34
CP	-17 292 004,34

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

CE	17 292 004,34
CP	17 292 004,34

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	74 600 000,00	71 600 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	74 600 000,00	71 600 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	74 600 000,00	71 600 000,00
6 Prélèvement proposé	17 292 004,34	17 292 004,34
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	57 307 995,66	54 307 995,66
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	23,18 %	24,15 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 17,3 millions d'EUR (en crédits d'engagement et de paiement) vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières pour l'année 2021 qui découlent des protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD).

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2021

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	67 822 000,00	67 184 500,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	67 822 000,00	67 184 500,00
4 Crédits déjà utilisés	8 520 250,34	9 783 475,34
5 Crédits disponibles (3-4)	59 301 749,66	57 401 024,66
6. Renforcement demandé	17 292 004,34	17 292 004,34
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	76 593 754,00	74 693 029,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	25,50 %	25,74 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 05/05/2021	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Il est nécessaire de renforcer la ligne opérationnelle de 17,3 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour honorer les obligations financières de 2021 découlant des aspects suivants:

- le nouvel accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et le protocole y afférent signé le 22 avril entre l'Union européenne, d'une part, et le gouvernement du Groenland et le gouvernement du Danemark, d'autre part. La contrepartie de 16 521 754 EUR en crédits d'engagement et de paiement couvrira le paiement concernant l'accès et l'appui sectoriel en faveur du Groenland;
- les APPD et protocoles signés entre l'Union européenne et le Cabo Verde, la Mauritanie et les Seychelles. La contrepartie de 770 250,34 EUR en crédits d'engagement et de paiement couvrira les captures supplémentaires se rapportant à l'année 2019, comme exposé dans les APPD et protocoles correspondants.